



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 juillet 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

D - 20080364

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. CapcMusée d'Art
Contemporain. Partenariat de la Caisse d'Epargne Aquitaine
Poitou-Charentes. Convention. Signature. Encaissement.
Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes soutient régulièrement la programmation culturelle du CAPC musée d'art contemporain depuis plusieurs années.

Cette année encore, cet établissement bancaire a décidé de poursuivre son partenariat en finançant une partie des productions didactiques et innovantes proposées par le musée durant l'année 2008, en versant à la Ville la somme de 15 000 euros.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- prévoir au budget supplémentaire une recette de 15 000 euros sur le CRB/CEX ARTCON, compte n° 7478, enveloppe n° 011036
- à prévoir une dépense de même montant sur le même CRB/CEX, compte 6068, enveloppe n° 010575
- à signer la convention

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention de partenariat

Entre,

Le CAPC, représenté par son Maire Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
reçue à la Préfecture le

ci-après dénommée le «CAPC»,

D'UNE PART

et

la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, représentée par Monsieur François Audibert, agissant en qualité de Président du Directoire
ci-après dénommée la «Caisse d'Epargne»,

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

La Caisse d'Epargne accompagne et soutient de multiples actions de parrainage à caractère culturel, social et éducatif.

Sa politique de parrainage vise à intégrer la vocation et les valeurs historiques qui inspirent son action d'Etablissement de Crédit : l'utilité générale, la pédagogie, l'engagement. Toutes ont pour vocation de concourir à l'épanouissement de l'individu et à l'amélioration de son cadre de vie.

Ainsi la Caisse d'Epargne, déjà partenaire du Musée à l'occasion de grands événements comme les expositions Cities on the Move, Joan Mirò, Jenny Holzer ou encore Les Années 70, a décidé de réitérer son soutien en finançant la programmation culturelle du CAPC pour la période juin 2008/juin 2009.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de la programmation culturelle du CAPC, sis 7, rue Ferrère à Bordeaux, durant la période juin 2008/juin 2009 .

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE

La Caisse d'Epargne a décidé de soutenir le CAPC pour sa programmation culturelle durant la période juin 2008/juin 2009.

A ce titre elle fait don au CAPC d'une somme de 15 000 euros TTC (QUINZE MILLE EUROS).

La Caisse d'Epargne s'engage, en outre, à relayer dans son « Bulletin de la Caisse d'Epargne » certains événements proposés par le CAPC dont la liste sera conjointement définie entre le CAPC et la Caisse d'Epargne.

La Caisse d'Epargne s'engage également à relayer la programmation culturelle du CAPC sur son site Web, son site intranet et son Webzine avec un lien électronique sur le site CAPC.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CAPC

Le CAPC s'engage à :

- faire apparaître le logo de la Caisse d'Epargne sur tous ses supports de communication accompagnant la programmation culturelle du Musée et la mention exclusive : «La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes soutient le programme culturel du CAPC » sur son document Programme culturel
- donner accès libre aux personnels de la Caisse d'Epargne aux vernissages des expositions qu'il organisera pendant la durée de la présente convention
- remettre à la Caisse d'Epargne 5 invitations aux dîners de vernissage des expositions qu'il organisera pendant la durée de la présente convention
- remettre à la Caisse d'Epargne 5 catalogues des expositions qu'il fera paraître pendant la durée de la présente convention
- selon ses disponibilités, mettre à disposition de la Caisse d'Epargne un de ses espaces (auditorium, salle de communication ou autres espaces) une fois par trimestre, selon un calendrier à définir entre les deux parties. Ces mises à disposition d'espaces feront l'objet de conventions séparées précisant leurs modalités d'occupation
- organiser une visite par programme d'exposition selon un calendrier à définir entre les deux parties.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Le soutien de la Caisse d'Epargne d'un montant de 15 000 euros sera versé en une seule fois avant le 30 septembre 2008.

Cette participation financière sera créditée sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82 identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX Identification FR9521 ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE ou par chèque à l'ordre de : Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux Municipale.

Le CAPC adressera à la Caisse d'Epargne le justificatif CERFA 11580*2 justifiant du don de 15 000 euros.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de une année à la date de sa signature par les deux parties.

ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex

- pour la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, 61, rue du Château d'Eau
F-33076 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 4 exemplaires,
le .

Le Maire de la Ville de Bordeaux Alain Juppé	Le Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes François Audibert
---	--